

Melitta®



RECEVEZ JUSQU'À
170 €
DE REMBOURSEMENT*

SUR L'ACHAT D'UNE MACHINE
À EXPRESSO AUTOMATIQUE MELITTA CAFFEO®

Du 01/04/2012 au 30/06/2012

*Voir modalités au dos

**MODALITES de remboursement
de l'offre Melitta Caffeo 2012
Opération n° 20656
du 01/04/12 au 30/06/2012**

Remboursement par virement bancaire

1/ Validité de l'offre

Cette offre, réservée uniquement aux particuliers, est à valoir pour tout achat d'une machine automatique à expresso Caffeo® Solo, Caffeo® Lattea, Caffeo® Solo Milk, Caffeo® Bistro, Caffeo® Gourmet, ou Caffeo® CI.

- Effectué entre le 1er avril 2012 et le 30 juin 2012 auprès d'un revendeur participant à l'opération.
- En France métropolitaine, Corse comprise.

Vous recevez 50€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Solo

**Vous recevez 70€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Lattea
ou Caffeo® Solo Milk**

Vous recevez 100€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Bistro,

Vous recevez 120€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Gourmet

Vous recevez 170€ pour l'achat d'une machine Caffeo® CI

2/ Pour constituer votre dossier de remboursement

- Se connecter sur le site www.melitta.fr/caffeo_offre_remboursement avant le **15 juillet 2012** muni de votre ticket de caisse et du produit pour pré enregistrer votre demande
- Remplir le formulaire en suivant les instructions puis l'imprimer.
- Joindre la photocopie du ticket de caisse ou de la facture et entourer le montant et la date d'achat.
- Découper le code barre original à 13 chiffres sur l'emballage de la machine et le joindre à votre dossier.
- Joindre votre RIB. En l'absence de ce document le remboursement se fera par lettre chèque.

Tout dossier illisible, insuffisamment affranchi, ne comportant pas les pièces justificatives demandées, sera considéré comme incomplet et sera refusé.

Ces éléments devront être retournés dans les 72h (cachet de la poste faisant foi) qui suivent l'inscription sur le site promotionnel, à l'adresse de l'offre. Les frais d'envoi du dossier de participation sont à la charge du bénéficiaire.

**Voir modalités complètes sur le site
www.melitta.fr/caffeo_offre_remboursement**

3/ Comment s'effectue le remboursement* ?

• Par virement bancaire de 50€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Solo, de 70€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Lattea ou Caffeo® Solo Milk, de 100€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Bistro, de 120€ pour l'achat d'une machine Caffeo® Gourmet, et de 170€ pour l'achat d'une machine Caffeo® CI dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date de réception du dossier.

- Par lettre-chèque, dans les mêmes délais, pour les clients qui n'auront pas fournis de RIB.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service Consommateurs Melitta : 0970 805 105 (appel non surtaxé).
Référence à rappeler : opération n°20656